



MAIRIE  
DE  
**VALLENAY**  
18190

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA SÉANCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 09 août 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf août à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mesdames Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, M. Stéphane PETIT et William TAILLANDIER.

**Excusée avec pouvoir** : Mme Caroline ARTHU pouvoir à M. Jean-Michel CAREL.

**Excusés sans pouvoir** : Mesdames Cathy BATISTE, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Caroline LALEVÉE LESAGE, et M. Julien JOURDAINE.

**Secrétaire de séance** : Mme Mireille CHARBY.

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le maire procède à l'ouverture de la séance à 11 h 00.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Mireille CHARBY.

Le conseil passe à l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Fixation du montant du loyer d'un logement communal 21 bis avenue Hubert Gaulier
- Location du logement 21 bis avenue Hubert Gaulier

Après lecture du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022, les membres du conseil n'émettent aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

**DÉLIBÉRATION**

**2022-46 : Location du logement communal – 21 bis avenue Hubert Gaulier 18190 Vallenay**

Suite à la demande de location du logement communal sis 21 bis Avenue Hubert Gaulier 18190 Vallenay sollicitée par Madame Séréna POMMIER.

Un bail locatif sera établi par la Mairie de Vallenay concernant la location à Madame Séréna POMMIER d'un immeuble à usage d'habitation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Décide** de louer, à compter du 19 août 2022, à Madame Séréna POMMIER née le 25 août 1998 à Limoges (Haute-Vienne),  
**Fixe** le loyer mensuel de 350,00 € TTC payable mensuellement révisable annuellement,  
**Conclut** un bail locatif avec Madame Séréna POMMIER à compter du 19 août 2022,  
**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents ou actes concernant ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 12 h 00.

**Le Maire,**  
Marina DUPUY

**La Secrétaire,**  
Mireille CHARBY  
*2<sup>ème</sup> adjoint*